



Charte de la laïcité

Inspirée de la charte de la Laïcité à l'école, la charte que notre Institut a adoptée rappelle les principes laïcs et républicains que nous nous engageons à suivre en tant qu'association française, loi de 1901.

La République française est laïque

1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans tous les établissements et organismes de Formation et Education tout au long de la vie le respect de chacun de ces principes.

L'Éducation et la formation tout au long de la vie sont laïques

6. La laïcité de l'Éducation et la formation tout au long de la vie offrent aux apprenants les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux apprenants l'accès à une culture commune et partagée.
8. La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des apprenants dans la limite du bon fonctionnement de l'Éducation et la formation tout au long de la vie comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
9. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les femmes et les hommes et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
10. Il appartient à tous les collaborateurs de l'IRIV de transmettre aux apprenants auxquels il s'adresse le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre des actions de l'IRIV- projets et formations. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance de son public (partenaires et apprenants).
11. Les collaborateurs de l'IRIV ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
12. Les formations proposées et projets réalisés par l'IRIV sont laïcs. Afin de garantir aux apprenants l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la

précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun apprenant ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un formateur et/ou intervenant de l'IRIV le droit de traiter une question proposée au programme de ses formations ou de ses expérimentations.

13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'Éducation et la Formation tout au long de la vie de la République, à laquelle notre Institut contribue par le biais de ses projets et de ses formations.

14. A l'IRIV, les règles de vie des différents espaces sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les apprenants ou collaborateurs manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. L'IRIV s'engage également à ne faire apparaître aucun signe religieux dans l'espace où il accueille ses collaborateurs et apprenants.

15. Par leurs réflexions et leurs activités, les apprenants et collaborateurs de l'IRIV contribuent à faire vivre la laïcité au sein de notre Institut.

Fait à Paris, le 8 décembre 2020



dr Bénédicte Halba

Présidente

